

**Monsieur le Directeur Territorial,**

A l'aune de ce premier CTT de l'année 2021 et dans le *continuum* de nos positions récurrentes, le constat reste amer.

Dans un tel contexte de méfiance et de défiance de votre part, la volonté affirmée du nouveau DIR IDF-OM, de restaurer le dialogue social, constitue, pour l'UNSa SPJJ Martinique, un nouvel essor, un nouveau souffle. Plus que jamais, l'UNSa SPJJ s'attèlera à relayer la réalité de ce territoire insulaire auprès de nos camarades sur les plans régional et national.

Depuis votre arrivée, *moult* projets ambitieux sont sortis de terre, mais étaient-ils en concordance avec les besoins du territoire ? Selon vous, les problèmes de fond tels que la fracture du STEM0, la sous-occupation de L'UEHC, la formation des agents, l'accompagnement des RUE ou le schéma de placement Antilles Guyane, ont-ils été traités ?

**Toute construction ne peut être bâtie que sur des fondations solides. Mal conçues, mal pensées, mal réalisées, elles peuvent générer une hécatombe, à court ou moyen terme.**

D'ailleurs, les points abordés à l'ordre du jour sont révélateurs de la paralysie latente de cette DTPJJ 972 :

- Le bilan social 2019 est étudié, mais quel grand intérêt pour nous puisqu'il est N-2 et ne reflète plus la présente réalité de ce territoire ?
- Des données chiffrées : c'est bien, une analyse exhaustive de ces dernières c'est encore mieux !

Cela est d'autant plus interloquant que l'année 2020 a été jalonnée par la crise sanitaire et la mise en place des ASA et du télétravail. Ces périodes ont révélé la situation particulière de certains agents, avec des pathologies nécessitant le recours accru à la médecine de prévention.

S'agissant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, certes, des actions sont mises en œuvre, mais de façon effective, les agents se heurtent à un véritable parcours du combattant, qu'un retard de la PJJ vient enkyster.

Lorsque nous savons que les délais sont très longs, l'administration se doit d'être dans l'accompagnement des agents en adaptant ou aménageant le poste.

D'ailleurs, lors du dernier CHSCT, la DHRAS de Toulouse pointait les défaillances de la PJJ Martinique en terme de retard conséquent dans le traitement des dossiers tels que les accidents de travail, les passages en commission de réforme...

Dès lors, comment expliquer que la demande d'entretien d'un agent, pour évoquer des difficultés personnelles et médicales, fasse l'objet de négociation et d'explication au prétexte qu'il désire être assisté d'un représentant d'une OS ?

Un exemple, parmi tant d'autres, qui met en lumière les différences de traitement, l'iniquité entre les agents de ce territoire sous votre gouvernance. *Tout moun sé moun !* \*1

Accompagner un agent, c'est en aval et en amont du dossier. Par conséquent, c'est avec joie que nous prenons acte que les agents ne sont désormais plus seuls et qu'ils peuvent être étayés par la référente handicap de la DIR IDF-OM, pour la bonne gestion de leur situation.

Sur la question des contractuels, notamment à l'EPEI, l'UNSa SPJJ Martinique questionne sur la composition de la commission de recrutement. Il est urgent de cesser de mettre de la rustine, de bricoler et de perdre le sens de nos missions premières au détriment de la jeunesse martiniquaise en difficulté et des agents de ce territoire. Une telle opacité n'est plus concevable d'autant que les écueils et les difficultés ont pleine visibilité pour les jeunes, pour les agents et nos partenaires privilégiés. En votre qualité de garant de la prise en charge des jeunes sous mains de justice et des personnels, il vous appartient de réguler « ces erreurs de casting ».

A l'ordre du jour, apparaît le déménagement de UEMO Atlantique mais le terme le plus à propos serait **l'emménagement** de cette unité.

Alea jacta es. Cette expérience sera un cas d'école portée à la connaissance du DIR car comme vous le savez le non-respect du processus est incontestable.

Lors du dernier CTIR en date des 7 et 8 avril 2021 et une bilatérale en DIR du 12 avril 2021, le process et la chronologie d'un déménagement ont été explicités :

- Recherche de locaux par les DT avec le soutien du pôle immobilier (avec demande de préprogramme, nombre de m2, loyer plafond...)
- L'identification des locaux permet au pôle immobilier de reprendre la main pour vérification d'un certain nombre de points...
- **Une information doit être faite en CTT....**
- La PRS est votée en CTIR
- Puis modification d'arrêté à la préfecture :
  - ✓ Accessibilité des locaux,
  - ✓ Travaux, enveloppes budgétaires....
- **Une visite des membres du CHSCT...**

Sauf erreur de notre part, l'UNSa SPJJ n'était pas absente du territoire pour avoir loupé une étape cruciale...

Monsieur le Directeur Territorial, il nous semble que votre rétro planning concernant ce déménagement d'unité ne fait pas état de cette **information en CTT**.

---

### UNSa SPJJ Martinique



L'UNSa SPJJ aurait pu objectivement avancer des arguments qui mettent en cause ce site nonobstant la « **vue sur mer** » évoquée par les protagonistes de la DIR-OM, dans l'irrespect des agents assurant leurs missions sur ce territoire.

**CELA N'A JAMAIS FAIT L'OBJET D'UN ODJ EN CTT NI EN CHSCT !**

A quel moment les membres du CHSCT ont procédé à la visite des locaux ? Ce n'est pas lorsque vous êtes interpellé, qu'il faille le proposer, à DEUX jours de l'emménagement.

**Un objectif atteint selon vous ; UN PASSAGE EN FORCE pour L'UNSa SPJJ.**

Une nouvelle fois, vous avez étouffé la voix des agents qui ont sollicité davantage de recherches de locaux appropriés.

Dans une précipitation sans nom, les professionnels ont été contraints de procéder eux même à ce déménagement. Etait-ce de leur ressort de mettre en carton et de porter des charges lourdes ?

Des éléments en notre possession, cet emménagement, dans ces nouveaux locaux laisse peu de place à une installation sereine, longtemps souhaitée, de cette unité :

- Mise aux normes et travaux inachevés,
- **Chère, très chère Location** sans être maître des lieux : *achté chat an sac*\*<sup>2</sup>
- Circulation de personnel, de tout ordre, propre au bailleur, ...
- Une répartition des locaux peu propice à une réception sécurisée du public, singulièrement par ces temps de crise sanitaire ;
- La question des places de parking pour les familles, et la distance sont déjà dénoncées par les usagers,
- Une mobilité réduite lors de la survenue d'incidents ou de feu (dégagement par les escaliers) pour les agents avec des pathologies en voie de RQTH auprès de la MMPH,
- La phobie des ascenseurs tant pour les usagers que les personnels....

**AUCUNE ANTICIPATION, AUCUNE COLLABORATION...**

**Une posture en inadéquation avec vos velléités de prendre en considération la question des RPS dans toutes leurs composantes sur ce territoire.**

Permettez- nous de nous questionner :

- L'analyse de Monsieur ABDESMED, en charge d'un outil d'évaluation sur les RPS, a-t-elle été prise en considération ?
- Dans le même ordre d'idées, quel est le décryptage des données chiffrées en terme de CMO ?

Dans les deux cas, nous répondons par la négative à plus forte raison lorsque les voyants sont déjà rouges pour cette unité !

Par conséquent, l'UNSa SPJJ considère que le contrôle de fonctionnement du STEM0 annoncé ne fera qu'amplifier ce sentiment de maltraitance des agents. Cela est d'autant plus préoccupant que dans cet interstice, ces professionnels de milieu ouvert vont devoir faire face à une adaptabilité accrue de leur mission avec mise en œuvre du CJPM à compter de septembre 2021.

---

UNSa SPJJ Martinique

Aliette RENE - ☎: 0596 39 02 80 - @ : [aliette.rene@justice.fr](mailto:aliette.rene@justice.fr) - Véronique NOUREL - ☎: 0596 64 15 60 - @ : [veronique.nourel@justice.fr](mailto:veronique.nourel@justice.fr)

Jacqueline DESRAVINES - ☎: 0596 39 02 80 - @ : [jacqueline.desravines@justice.fr](mailto:jacqueline.desravines@justice.fr) - Huguette SAINTE-ROSE - ☎: 0596 39 02 80 - @ : [Huguette.Sainte-Rose@justice.fr](mailto:Huguette.Sainte-Rose@justice.fr)

Cette démarche est d'autant plus incohérente que le laps de temps entre l'arrivée de la nouvelle Directrice de service et la mise en œuvre du plan d'action consécutif à son état des lieux est négligé.

S'agissant du RETEX, l'UNSa SPJJ fera le choix de rester cantonné à la place à laquelle vous l'avez, de fait, assignée ; c'est à dire d'être des « taiseux ». Une fois n'est pas coutume, l'UNSa SPJJ brandit sa plume pour dénoncer le *modus operandi* de votre direction sur ce thème.

Tout le long de la crise sanitaire, pendant le confinement, au moment du PCA, ou à la survenue d'un cluster à l'EPEI du Robert, l'UNSa SPJJ n'a eu de cesse d'être force de proposition, de vous apporter son éclairage.

Pour ces motifs, l'UNSa SPJJ vous interpelle sur les modalités de cette enquête et les critères de sélection des personnes interrogées.

N'aurait-il pas été opportun de collaborer et de mener la réflexion avec les OS de ce territoire, qui ont une connaissance du terrain ?

Quelle a été la place des AA, non pourvues en équipement pour faire du télétravail ?

Un tel positionnement ne fait que renforcer cette « toute- puissance » de la Direction territoriale. Est-ce à dire que les uniques « bien-pensants » sont les cadres de la DT !

Cela s'apparente à de la discrimination et nous attirons votre attention sur le fait que les agents de ce territoire ne sont nullement dépourvus d'intelligence et ne sauraient être des moutons de Panurge !

Aussi, dans ce contexte de crise sanitaire, où les agents ont été fragilisés et certaines familles voient leur pouvoir d'achat restreint, l'action sociale doit tenir une place prépondérante.

Force est de constater que la DTPJJ Martinique ne parvient toujours pas à se saisir de cette question sur le territoire, au détriment des agents ou qu'elle banalise la portée d'une telle action.

En voici, l'illustration parfaite : le 12 mai, le bureau du CRAS sera renouvelé.

Nous ne pouvons que vous faire part de notre sidération. L'UNSa SPJJ est avisée, le 10 mai, de la campagne d'élections du CRAS et de l'AG qui se tiendra le 12 mai 2021.

Vous n'ignorez pas que ce territoire dont vous assurez la direction comporte pas moins de 80 agents.

**Pour autant, dans un mail du 6 mai 2021, l'UNSa SPJJ sera interpellée, en constatant que la quasi-totalité des cadres de la DTPJJ, nominativement, est informée de la tenue de ces instances.** Par voie de conséquence, en toute légitimité, l'UNSa SPJJ Martinique se questionne sur :

- ✓ La place accordée aux premiers de cordée qui composent les quatre services de ce territoire ?
- ✓ La volonté de la DTPJJ de cautionner la mise au placard de la protection judiciaire de la jeunesse et des personnels qui la composent ?

Vous êtes-vous assuré que tous les agents sous votre autorité avaient reçu cette information ? L'UNSa SPJJ Martinique a interpellé la présidente du CRAS sur la non-conformité de cette élection.

---

#### UNSa SPJJ Martinique

Aliette RENE - ☎: 0596 39 02 80 - @ : [aliette.rene@justice.fr](mailto:aliette.rene@justice.fr) - Véronique NOUREL - ☎: 0596 64 15 60 - @ : [veronique.nourel@justice.fr](mailto:veronique.nourel@justice.fr)

Jacqueline DESRAVINES - ☎: 0596 39 02 80 - @ : [jacqueline.desravines@justice.fr](mailto:jacqueline.desravines@justice.fr) - Huguette SAINTE-ROSE - ☎: 0596 39 02 80 - @ : [Huguette.Sainte-Rose@justice.fr](mailto:Huguette.Sainte-Rose@justice.fr)



L'UNSA SPJJ Martinique dénonce ce procédé qui relève d'un mépris à l'endroit des agents de ce service et pose la question du respect réglementaire, voire d'un vice de forme, de ce vote. Peut-on parler de représentativité lorsque des supposés éligibles et électeurs sont oubliés ? N'était-il pas de la prérogative de la DT de relayer cette information auprès de l'ensemble des agents ?

## A QUAND UNE ACTUALISATION OBJECTIVE ET NON VIRTUELLE DES LISTING DES PERSONNELS PJJ DE CE TERRITOIRE ?

En définitive, l'UNSA SJJ poursuit sa vigilance quant à l'avenir de cette administration sur ce territoire.

L'UNSA reste accrochée à ses valeurs de respect, de bienveillance et de co-construction pour une prise en charge efficiente des jeunes pris en charge et des professionnels au cœur de l'action au quotidien.

## NON AU DIALOGUE SOCIAL EN TROMPE L'ŒIL !

Fort de France le 11 mai 2021  
*Les élus UNSA SPJJ de Martinique*

\*1 *chaque personne est une personne*

\*2 *acheter un chat dans un sac*



UNSA SPJJ Martinique :

**Madame Aliette RENE, titulaire**

✓ **Madame Véronique NOUREL, suppléante**

**Madame Jacqueline DESRAVINES, titulaire**

✓ **Madame Huguette SAINTE-ROSE, suppléante**

@ régional : [unsaspjj.idfom@gmail.com](mailto:unsaspjj.idfom@gmail.com)

---

UNSA SPJJ Martinique

Aliette RENE - ☎ : 0596 39 02 80 - @ : [aliette.rene@justice.fr](mailto:aliette.rene@justice.fr) - Véronique NOUREL - ☎ : 0596 64 15 60 - @ : [veronique.nourel@justice.fr](mailto:veronique.nourel@justice.fr)

Jacqueline DESRAVINES - ☎ : 0596 39 02 80 - @ : [jacqueline.desravines@justice.fr](mailto:jacqueline.desravines@justice.fr) - Huguette SAINTE-ROSE - ☎ : 0596 39 02 80 - @ : [Huguette.Sainte-Rose@justice.fr](mailto:Huguette.Sainte-Rose@justice.fr)